

Présentes :

- Mmes Burcklé, Hecht, Donadel, Vierling, Hoarau, Michel enseignantes
- Mmes Bossuyt, Boudaud, Stroh, Wagner, représentantes de parents d'élèves
- Mme Stenger, adjointe au Maire, Mme Machwate, conseillère municipale chargée des affaires scolaires

I. Rythmes scolaires

Un décret publié le 24 janvier 2013, a entraîné l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 4 jours et demi dès cette rentrée 2014.

La demi-journée supplémentaire à privilégier était le mercredi matin ; les communes ont la possibilité, de demander une dérogation motivée par un projet pour le samedi matin.

La demi-journée de classe ne doit pas excéder 3h30, la journée 5h30, la pause méridienne 1h30, les semaines 24 h de classe auxquelles il faut rajouter, pour certains élèves, avec accord des parents, des activités pédagogiques complémentaires menées par les enseignants, s'inscrivant soit pour aider les élèves dans leurs apprentissages, soit dans le cadre d'activités liées au projet d'école, et ou en lien avec le projet éducatif territorial. Ces APC seront menées en groupe restreints d'élèves à raison de 1h par semaine en plus des 24 h.

D'autre part, la commune, les enseignants, en étroite collaboration, peuvent monter un projet éducatif territorial (PEDT) afin de proposer des activités péri-éducatives complémentaires entre le temps scolaire et périscolaire. Ce projet, donc ces activités péri-éducatives, n'est pas « obligatoire ».

Il s'agirait de proposer à des groupes restreints d'enfants, en tenant compte de leurs besoins et en tenant compte aussi des moyens de la collectivité, des activités s'inscrivant en complémentarité et en continuité avec les enseignements dispensés en amont.

Ces activités péri-éducatives éventuelles, sous la responsabilité de la commune, auraient lieu 3 heures par semaine.

Les enseignantes ont remanié l'emploi du temps sur la journée, la semaine afin de respecter au mieux les rythmes biologiques d'apprentissage des enfants.

Le matin, plus propice aux apprentissages nouveaux, des jeux, manipulations pour apprendre sont mis en place, suivis de moments de réinvestissement des notions, en travail individuel. Chaque classe bénéficie de 30 minutes en salle de motricité.

La collation matinale n'est pas systématique pour chaque enfant, mais s'adapte au cas par cas, selon les besoins propres à chaque enfant, privilégiant les aliments ni trop gras, ni trop sucrés, les fruits, en quantité restreinte, selon les recommandations de l'agence régionale pour la santé.

Nous profitons aussi du planning « en-cas éventuel » mis en place pour faire une éducation au goût, à une alimentation équilibrée, ce qui est au programme.

Après enquête concernant l'heure de prise du repas de midi, nous avons eu la confirmation que l'éventuel en-cas matinal avait bien lieu au moins deux heures avant le repas de midi, comme le préconisent les recommandations.

Le mercredi matin, les enfants ont chorale de 8h45 à 9h10, ensuite des ateliers d'observation et d'expérimentation autour de la découverte du monde du vivant, des objets, de la matière ont lieu dans le cadre du projet d'école.

L'après-midi est davantage consacré au domaine « imaginer, sentir, créer », aux manipulations et jeux de découverte du monde.

Une récréation a été mise en place de 14h30 à 14h45 pour les classes monolingues.
Elle a lieu de 14h40 à 14h55 pour les classes bilingues.

Au bout de deux ou trois semaines d'observations, elle nous a paru essentielle.

Mme Stroh Aline, représentante de parents d'élèves, intervient pour présenter un questionnaire sur les rythmes scolaires, questionnaire en cours d'élaboration réalisé par les représentants de parents d'élèves issus de la liste indépendante de parents d'élèves (LIPE) des deux autres écoles de La Wantzenau.

Ce questionnaire serait distribué aux parents pour faire un point sur l'impact des nouveaux rythmes scolaires à différents niveaux (vie de famille, vie professionnelle des parents, impact sur les enfants au niveau de la vie familiale, au niveau des capacités à se concentrer le soir à la maison pour apprendre les leçons), pour demander aux familles quel type d'emploi du temps ils auraient préféré pour leur enfant dans le cadre fixé par la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires.(plusieurs emplois du temps proposés par les représentants de la liste LIPE)

Mme Bossuyt s'étonne que tous les délégués des parents d'élèves des trois écoles n'aient pas été informés de ce questionnaire ni associés à son élaboration, comme cela avait été le cas pour celui de janvier dernier. Elle rappelle également l'historique du choix des horaires et en particulier que, dans le respect du cadre fixé par la réforme, les horaires en vigueur actuellement sont ceux qui ont été majoritairement choisis par les parents à l'issue de l'enquête menée en janvier 2014.

L'équipe enseignante souligne le fait qu'il est encore trop tôt pour avoir du recul sur l'impact des nouveaux rythmes scolaires sur les élèves de La Wantzenau.

Elle précise aussi que les horaires scolaires choisis l'ont été pour alléger les journées de classe des élèves dans le but d'accroître leur temps de concentration sur les 24 ou 25 h de classe, ce que vise le décret du 24 janvier 2013 sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Allonger la pause méridienne, ou commencer plus tard le matin n'allégerait pas les journées des élèves et aboutirait à un surcroît de fatigue, donc à moins de concentration pour les apprentissages scolaires, ce qui ferait perdre tout son sens à cette réforme.

De même, la régularité des horaires d'une journée à une autre semble indispensable à l'équipe enseignante afin de ne pas déstabiliser le rythme des enfants, aussi pour qu'ils puissent se repérer dans le temps . Enfin, les après-midi, déjà écourtés, doivent garder une durée minimum afin de pouvoir mener des activités aboutissant de façon acceptable aux apprentissages.

L'équipe enseignante demande aux représentantes de parents d'élèves « LIPE » de leur communiquer la version finalisée de ce questionnaire avant diffusion via les cahiers de correspondance des familles.

II. Nouvelles activités péri-éducatives communales (NAP):

Mme Stenger, adjointe au maire, Mme Machwate, conseillère municipale, en charge des affaires scolaires, Mme Duhaa, coordinatrice des NAP établissent un bilan sur les NAP:

285 élèves ont participé aux NAP en première période sur la commune, 310 en deuxième période. (les périodes courant de vacances en vacances scolaires.)

Depuis le début de l'année 350 élèves sur La Wantzenau ont pu bénéficier gratuitement de ces activités. En maternelle, des cycles « Baby-Gym », « jardin musical », « bricolage », « mini-basket », ont eu lieu. Les parents sont invités à inscrire leur enfant en mairie, auprès de Mme Duhaa avant chaque vacances pour la période suivante.

Un mot à cet effet est distribué via le cahier de correspondance des élèves, précisant l'ouverture de chaque période d'inscription et le planning des activités proposées..

La municipalité a pu, à la lumière du retour d'un questionnaire de satisfaction, constater que 95% des enfants et parents sont satisfaits quant à la nature et au choix des activités proposées.

Des points seront cependant à améliorer, précise Mme Stenger en ajoutant que la municipalité y travaille, notamment pour les inscriptions où lors de la dernière session, 270 personnes sont venues inscrire leur enfant un après-midi.

Pour la période 3, la municipalité pense ouvrir ces inscriptions quinze jours avant les vacances de Noël pour améliorer la modalité de ce service.

Mme Stroh Aline, représentante des parents d'élèves demande pourquoi il n'y a pas de NAP pour les petites sections.

Il s'agissait de laisser le temps aux petites sections de s'accoutumer à leur nouvelle vie entre école et nourrice, crèche, ou famille précisent les élus. Ce choix s'est opéré en concertation avec les enseignantes confirme l'équipe pédagogique. Les petits, à 15h15, se réveillent pour la plupart doucement de leur sieste. De plus, ils ont dû s'habituer aux adultes les encadrant à l'école, maîtresse, ATSEM. Leur rajouter un adulte en plus (animateur NAP changeant chaque période) aurait été prématuré.

La municipalité effectuera bientôt un prochain bilan sur ces activités péri-éducatives communales. Les écoles lui ont communiqué à nouveau dès début juin leur projet d'école actuel, la municipalité envisageant éventuellement l'élaboration d'un projet éducatif de territoire.

Enfin, les enseignantes précisent que les enfants vont avec grand plaisir à ces activités communales. La passation de responsabilité entre enseignantes et animateurs s'effectue également dans de bonnes conditions.

L'équipe enseignante remercie la municipalité et Mme Duhaa pour cette mise en place qui a bien démarré dès la rentrée de septembre.

III. Projet d'école :

Il entre dans sa quatrième et dernière année, ayant été prolongé d'un an avec la mise en place des nouveaux rythmes.

Les objectifs principaux sont de développer le langage de l'enfant, d'améliorer sa concentration, sa capacité à coopérer en petit groupe.

Par le biais d'observations, les enfants sont amenés à décrire, entre autre verbalement, ce qu'ils voient, à en débattre au sein d'un petit groupe, à s'interroger, émettre des « hypothèses », des idées d'expériences,

mettre en place celles-ci afin d'aller au-delà de leur propre point de vue sur les objets , la matière, le vivant, les réalités visibles et moins visibles....

Un cahier d'expérimentations fait l'objet de nombreuses dictées à l'adulte, ce qui permet d'enrichir le langage de l'enfant en réinvestissant des champs lexicaux vus au cours des investigations, d'améliorer le respect de la syntaxe en formulant des phrases correctes de plus en plus complexes, d'entrer dans le monde linguistique de l'écrit.

Une fête autour des actions du projet d'école (cinq sens cette année) verra le jour pour clore cette année scolaire.

Les parents seront les bienvenus pour nous aider à la mettre en place.

Des réunions préparatoires avec les parents seront programmées à partir de fin janvier.

IV. Spectacles, sortie, kermesse, cycle Baby-Gym:

Guy Ohayon nous présentera son nouveau spectacle de marionnettes : « Joyeux anniversaire Piniouf ! » au second trimestre.

Un autre spectacle aura lieu. (Il n'est pas encore choisi.)

Le mardi 16 juin ou le jeudi 18 juin, chacune des classes se rendra à la ferme CINE (centre d'initiation à la nature et à l'environnement) de Bussierre, afin d'expérimenter autour des cinq sens.

Des mini-olympiades seront organisées au troisième trimestre.

Merci d'avance aux parents qui nous aideront à accompagner les équipes.

Une kermesse aura lieu à la fin de l'année scolaire.

Les parents seront les bienvenus pour nous aider à fabriquer, tenir des stands jeux en rapport avec le thème de cette année.

RV en janvier pour participer aux réunions de préparation.

Après les vacances de Pâques, les classes de petits-moyens de Mmes Vierling et Hoarau aimeraient participer à un cycle Baby-Gym de huit semaines. Demande sera faite à la municipalité pour subventionner cette activité. (800 euros)

Dans le cadre de la fête de la Saint Martin, les enseignantes ont fait réaliser des lanternes aux enfants à la demande de l'association de parents d'élèves qui s'occupe de cette fête. Par contre, les institutrices ont eu la surprise de découvrir que certains enfants avaient déjà fabriqué leur lanterne pendant ces vacances avec cette association, ce qui ôte de l'intérêt à l'activité...

V. Budget alloué et travaux réalisés depuis cet été , travaux à réaliser:

La municipalité a fait l'acquisition d'une armoire pour l'animatrice du « bricolage », d'un meuble de bibliothèque pour ranger les nouveaux livres en allemand de l'école.

Ils ont été installés en salle « violette ».

L'équipe pédagogique a pu acheter des tapis de gymnastique sur un budget supplémentaire de 1000 euros alloué par la commune.

La BCD de l'école a été repeinte durant les vacances de la Toussaint, ce qui la rend beaucoup plus lumineuse et accueillante.

Le sol (linoléum de 40 ans, très usé) de la classe de Mme Donadel, ainsi que celui de la BCD attenante sera refait cet été.

Parents d'élèves et enseignantes remercient vivement la municipalité pour ces travaux.

Nécessités à prioriser :

L'école aurait aussi besoin d'être équipée en ordinateurs en bon état de marche. Jusqu'à présent aucun ordinateur n'a jamais été acheté par la commune.

L'équipe pédagogique précise que ces postes devraient idéalement être reliés à internet, mis en réseau ; l'installation et la maintenance devraient être assurées par la municipalité.

Le poste de télé devrait également être relié au réseau des chaînes TNT existantes, équipée également d'une antenne.

VI. Association coopérative scolaire OCCE :

Sur les 22 euros de cotisation par élève, 2 euros 20 sont versés à l'OCCE pour la cotisation obligatoire par élève et une assurance couvrant les activités des coopératives hors temps scolaire, sorties, spectacles, kermesses.

Le reste est reversé en coopérative de classe pour chacune des classes. Cela permet l'achat de matériel d'arts plastiques spécifique pour confectionner les cadeaux des fêtes de fin d'année, des mères, des pères, le panier de Pâques, l'achat de feutres, d'ingrédients pour faire des recettes de cuisine, etc. Cette somme est dépensée dans l'année scolaire.

L'argent récolté lors de la kermesse ayant lieu tous les deux ans a servi ces dernières années à racheter des livres pour la bibliothèque, du matériel de motricité pour la salle de jeux, des petits vélos et trottinettes. L'école a également prévu de racheter des instruments de musique pour les enfants.

VII. Effectifs :

A l'heure actuelle, l'école accueille 112 enfants, dont 33 grandes sections, 46 moyennes sections, 33 petites sections, répartis ainsi :

Classe de Mmes Burcklé et Hoarau : 22 moyennes sections bilingues, 6 petites sections bil

Classe de Mmes Hecht et Burcklé : 10 petites sections et 18 grandes sections bilingues

Classe de Mmes Vierling et Michel : 17 petites sections et 11 moyennes sections

Classe de Mmes Donadel et Michel: 15 grandes sections et 13 moyennes sections

2 nouveaux élèves (GS monolingue et petite section monolingue) s'ajouteront à ces effectifs en février.

L'année prochaine, 55 petites sections sont prévues sur la commune, à répartir entre les deux écoles maternelles de la commune.

VIII. Elections des représentants de parents d'élèves :

Le taux de participation à ses élections a été de 57,21%

La liste présentée par Mmes Stroh, Wagner, Burgard, Weckbach, Wendel, Guimont, Famaey, Kittel, a obtenu 53 voix, soit 48,63 % des suffrages exprimés, ce qui donne 2 postes de titulaire et 2 de suppléante, celle présentée par Mmes Bossuyt, Boudaud, Veit, Penner, Petit, Jacquenet, Schuler 56 voix soit 51,37% des suffrages exprimés, ce qui donne aussi 2 postes de titulaire et autant de postes de suppléante. (6 bulletins nuls)

Les parents pourront joindre les représentants élus pour transmettre leurs remarques ou points qu'ils aimeraient voir aborder lors des conseils d'école. Un mot avec mention des adresses mails des représentants a été distribué à cet effet après les élections, via le cahier de correspondance.

IX. Règlement scolaire : rappels

Horaires :

Ils ont été validés par la commission départementale de l'Education nationale le 11 avril 2014 suite à une proposition conjointe des conseils des écoles de La Wantzenau et de la municipalité en janvier 2014. Ils sont annexés au règlement départemental des écoles.

Le matin, les élèves sont accueillis dans les classes à partir de 7h50, 10 minutes avant les heures scolaires. (heures scolaires: 8H-11h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis)
(8h-11h le mercredi, suivi pour certains élèves, en accord avec leurs parents, d'une heure d'aide pédagogique complémentaire de 11h à 12h)

L'après-midi, l'accueil se fait aussi 10 minutes avant les heures scolaires, à partir de 13h20, toujours dans la salle de classe.

La classe se termine à 15h15.

L'accueil du matin se termine à 8h20 pour les petits, à 8h15 pour les moyens-grands.

La porte de l'école est fermée à clef à 8h25 et 13h35.

Il est nécessaire de **faire passer ses enfants aux toilettes, à l'école, avant de les accompagner dans leur classe.**

Jouets ou objets de la maison :

ils sont interdits, à l'exception des doudous pour les petites sections.

Enfants malades, contagieux, ou présentant des symptômes tels que la fièvre :

ils doivent rester à la maison le temps nécessaire à leur guérison.

En cas de doute sur l'état de santé de leur enfant, les parents sont invités à vérifier sa température avant de l'envoyer à l'école.

Les membres du conseil d'école valident ce règlement dont les parents ont pris connaissance dès l'inscription de leur enfant à l'école.

X. Consignes SEVESO (école située en zone à risques industriels majeurs) :

Sachez qu'en cas d'accident industriel majeur, votre enfant ne devra pas être recherché à l'école avant le signal de fin d'alerte.

Il restera confiné dans sa classe attendant la venue d'éventuels secours ou une évacuation.

Vous ne devrez en aucun cas téléphoner, laissant la ligne libre pour l'organisation des secours.

Vous ne devrez en aucun cas stationner devant l'école pour les mêmes raisons.

XI. Communication avec les parents :

Les parents d'élèves pourront joindre les représentantes de parents d'élèves à leur adresse électronique . Ces adresses vous ont déjà été communiquées via le cahier de correspondance de vote enfant.